

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 01/10/ 2020**

**Présents :** Jean-Claude PERRIER, Marie-Christine PERRIER AGBATE, Serge BARBIER, , Laetitia BOUTILLY, Anthony BRUN, Marie-Hélène BRUN, Anne-Lise EMIN, Philippe FALCOZ, Benoît FIEVET, Gérard LEONETTI, Valérie MEURIER, Magdeleine PARENT

**Absents excusés :** Valérie BATTARD, Alain VERVIN

**Procuration :** 1 procuration de Valérie BATTARD à Anne -Lise EMIN  
1 procuration de Alain VERVIN à Jean -Claude PERRIER

### **Ordre du jour :**

- Intervention des conseillers départementaux
- Intervention de M. Pascal PERRIN (course cycliste)
- Redevance SDES
- Modification des tarifs de la garderie périscolaire
- Modification des tarifs des concessions de cimetière
- Modification des tarifs de la salle polyvalente
- Nomination d'un 3<sup>ème</sup> garant ONF
- Convention retraite CNRACL
- Adhésion contrat groupe- risque statutaire CDG
- Décision modificative taxe d'aménagement
- Vote de l'indemnité du percepteur
- Délibération sollicitant le département pour les dépenses exceptionnelles liées à la crise du COVID
- Délibération refacturation chats
- Délibération concernant la réfection des cloches de l'Eglise
- Délibération concernant les cartes de Noël des employés communaux
- Nomination délégués et Agent et Elu CNAS
- Nomination d'un délégué de la commune à la commission de compensation agricole liée à l'extension d'Alp'Arc
- Nomination d'un correspondant défense
- Rapport sur l'eau et l'assainissement 2019
- Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte par Monsieur Jean-Claude PERRIER à 19 h.  
Secrétaire de séance : Patrick REFFET

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour :

- Délibération concernant une décision modificative du budget
- Délibération sur implantation antennes sur notre commune
- Délibération concernant la délégation de traitement des dossiers d'urbanisme par la CCPM
- Délibération concernant la délégation de gestion des réseaux « Chaud- froid »

A l'unanimité le conseil municipal valide ces ajouts.

### **I. Intervention des conseillers départementaux de Saint- Pierre d'Albigny**

- **Christiane BRUNET**: Vice-présidente Enfance Jeunesse Famille
  - 30 % du budget du département (environ 500 MF) est affecté à l'action sociale
  - Compétences facultatives :
    - FDEC (Fond départemental pour l'équipement des communes): 318 000 € affecté à notre canton et 31 600€ pour Argentine sur la rénovation du cimetière. Le taux de subvention pour Argentine est de 33% du budget qualifié du projet présenté.
    - CTS : contrats territoriaux de Savoie (réalisation utilisé par la communauté ex : city parc, Cairn,...)

- **FDAL : Fond Départemental Animation Locale**  
Les communes et les associations peuvent solliciter leur conseiller départemental pour une subvention sur une activité donnée.
  - **Budget citoyen : suite aux appels à projets le département sélectionne un projet par cantons et un projet sur le département.**
- **Olivier THEVENET** : commission route-environnement et commission Appel d'offres
- La mise en place d'un grillage de protection contre les chutes de pierres sur la route de la Roche est inscrite dans le prochain budget
  - Tourne à gauche de la Torchette
    - Le résultat d'analyse de trafic effectué par le département donne 1100 véhicules à la Torchette et 1400 véhicules à Bramafan
    - Après validation du projet et des budgets correspondants entre la commune et le département la construction pourrait être envisagée en 2022
  - Déploiement de la fibre optique : COVAGE chargé de cette mise en œuvre par le département doit valider en fin d'année le planning prévu pour fin 2021 pour Argentine.

## 2. Grand prix cycliste d'Argentine

Monsieur Pascal PERRIN, responsable départemental FSGT retrace les différentes évolutions d'organisation depuis l'origine du grand prix . Depuis 1980 il était organisé par le comité des fêtes lors de la vogue annuelle et permettait aux licenciés et non licenciés jeunes et moins jeunes de concourir. Après une interruption entre 2014 et 2017, en 2018 il est relancé par M. Pascal PERRIN conseiller municipal d'Argentine le premier Mai.

Suite à la demande de la commune et différents échanges l'organisation du grand prix cycliste d'Argentine serait la suivante :

- Il aura lieu le 3 juillet 2021 le jour de la vogue
- Une course adultes réservée aux licenciés entre 18 heures et 20 heures
- Inscription et remise des dossards à la salle polyvalente.
- départ et arrivée : Mairie d'Argentine
- Remise des prix : salle polyvalente
- Montant global 3500 € pris en charge par la commune
- 25 signaleurs seront nécessaires sur le parcours

Le comité des fêtes sera informé de ces nouvelles données d'organisation et nous fera part de ces remarques suite à son Conseil d'administration du 9 octobre.

Le conseil donne un accord de principe à l'unanimité à l'organisation du grand prix cycliste et à la prise en charge des coûts d'organisation.

## 3. Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

ENEDIS concessionnaire du réseau électrique rétribue les communes pour l'occupation provisoire du domaine public.

M. le Maire leur adressera les modalités de versement et la délibération pour l'acceptation du montant de 212 € correspondant à l'indemnisation proposée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 4. Recrutement contrat CCD

Monsieur le Maire propose de signer un contrat CDD avec M. Thierry DURAND pour des

Commenté [Adjoints1]:

travaux de maçonnerie concernant la reprise des empierrages du canal de Charrière Chaude.

Monsieur Benoît FIEVET propose que deux autres sociétés locales soient consultées.

A l'unanimité ces deux propositions sont adoptées.

#### **5. Modifications des tarifs garderie périscolaire**

Sur proposition de M. le Maire les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

- Passage de 0,75 € à 1 € pour une demi-heure
- Passage de de 1,5 à 2€ pour une heure

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6. Modification des tarifs concessions cimetière**

Après énoncé des pratiques des communes voisines M. le maire propose les nouvelles conditions tarifaires d'attribution des concessions cimetière :

Durée de la concession : 30 ans

Prix au m2 : 80 €

A l'unanimité ces deux propositions sont adoptées.

Pour le columbarium les conditions tarifaires seront examinées lors d'un prochain conseil.

#### **7. Modification des tarifs de la salle polyvalente**

Sur proposition de M. le Maire les nouveaux tarifs de location proposés sont les suivants :

- Pour les résidents de la commune : passage de 200 à **250 €** pour le Week-end
- Pour les extérieurs à la commune : passage de 450 € à **550 €** pour le Week-end après discussion.

L'ensemble de cette proposition est adopté à l'unanimité.

#### **8. Nomination d'un troisième garant ONF**

Monsieur Anthony BRUN assurera cette fonction sur proposition du Maire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **9. Convention de retraite CNRACL**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion propose de longue date aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre de prestations soumises à participation financière.

La nouvelle convention de partenariat, signée entre le Cdg73 et la Caisse des dépôts couvre la période 2020/2022.

Cette convention instaure une mission supplémentaire pour les centres de gestion, qui conduit à organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR). La mise en œuvre de ces entretiens nécessitera la fiabilisation, en amont, du Compte individuel retraite (CIR) de chaque agent concerné afin d'apporter, lors de ces APR, une information la plus précise et la plus complète possible.

L'exercice de cette mission facultative génère des coûts significatifs pour le Centre de

gestion, qui ne sont pas entièrement couverts par la contribution financière versée par la Caisse des Dépôts et qui nécessitent par conséquent une contribution financière des collectivités.

Il est rappelé que la signature de la convention ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de la convention n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention avec le Centre de gestion pour la période 2020-2022.

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion propose de longue date aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre de prestations soumises à participation financière.

La nouvelle convention de partenariat, signée entre le Cdg73 et la Caisse des dépôts couvre la période 2020/2022.

Cette convention instaure une mission supplémentaire pour les centres de gestion, qui conduit à organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR). La mise en œuvre de ces entretiens nécessitera la fiabilisation, en amont, du Compte individuel retraite (CIR) de chaque agent concerné afin d'apporter, lors de ces APR, une information la plus précise et la plus complète possible.

L'exercice de cette mission facultative génère des coûts significatifs pour le Centre de gestion, qui ne sont pas entièrement couverts par la contribution financière versée par la Caisse des Dépôts et qui nécessitent par conséquent une contribution financière des collectivités.

Il est rappelé que la signature de la convention ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de la convention n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention avec le Centre de gestion pour la période 2020-2022.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **10. Adhésion contrat groupe – Risque statutaire CDG.**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion propose de longue date aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre de prestations soumises à participation financière.

La nouvelle convention de partenariat, signée entre le Cdg73 et la Caisse des dépôts couvre la période 2020/2022.

Cette convention instaure une mission supplémentaire pour les centres de gestion, qui conduit à organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR). La mise en œuvre de ces entretiens nécessitera la fiabilisation, en amont, du Compte individuel retraite (CIR) de chaque agent concerné afin d'apporter, lors de ces APR, une information la plus précise et la plus complète possible.

L'exercice de cette mission facultative génère des coûts significatifs pour le Centre de gestion, qui ne sont pas entièrement couverts par la contribution financière versée par la Caisse des Dépôts et qui nécessitent par conséquent une contribution financière des collectivités.

Il est rappelé que la signature de la convention ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet

de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de la convention n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention avec le Centre de gestion pour la période 2020-2022.

Le Maire, invite à se prononcer,

Vu l'exposé de M. le maire et sur sa proposition,

**Après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 8 décembre 2015 relative au projet de souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 29 septembre 2016, autorisant le Président du CDG73 à signer le marché avec le groupement SOFAXIS / CNP,

Vu la délibération n° 69-2019 du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 18 novembre 2019, approuvant l'avenant n°2 au marché de service signé le 6 octobre 2016 relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de gestion et pour lui-même,

**APPROUVE** l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, selon les caractéristiques suivantes :

Date d'effet de l'adhésion : 01/10/2020

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : aucun

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.ou détachés**

- **Risques garantis** : décès, accidents de service, maladies imputables au service (*y compris le temps partiel thérapeutique*), congés de longue maladie, longue durée (*y compris le temps partiel thérapeutique*), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

- **Conditions** :

Avec une franchise de 10 jour ferme par arrêt en maladie ordinaire : 5,34 % de la masse salariale assurée

**APPROUVE** la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie, qui fixe la contribution financière annuelle à verser au CdG73 au titre de l'année 2020, comme suit :

- collectivités ou établissements publics de 0 à 49 agents CNRACL : contribution annuelle de 1,00 % du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice ;
- collectivités ou établissements publics de 50 agents CNRACL et plus : contribution annuelle de 0,50 % du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice.

**AUTORISE** le *Maire* à signer tous actes nécessaires à cet effet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## 12. Décision modificative taxe d'aménagement

A la suite d'une demande de restitution de trop perçu à notre collectivité au titre de la taxe d'aménagement retracée sur débiteur de notre commune et versée par l'Etat à notre collectivité locale, cette taxe ayant fait l'objet d'un titre d'annulation en application de l'article L \*331-26 du code de l'urbanisme.

Il convient d'effectuer l'opération comptable comme suit :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 10 226 : taxe d'aménagement		84.30 E
<b>TOTAL D 10 : Dotations fonds divers Réserves</b>		<b>84.30 E</b>
D 21316-125 : Achat terrain CIMETIERE et Aménagement	84.30 E	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>84.30 E</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>84.30 E</b>	<b>84.30 E</b>

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

## 13 Vote de l'indemnité du percepteur

M. le maire demande l'accord pour le versement de l'indemnité de conseil au percepteur pour l'année 2019 soit 425,83 €.

A l'unanimité cet accord est validé.

## 14. Délibération sollicitant le département pour les dépenses exceptionnelles liées à la crise du Covid.

Les demandes d'indemnisation seront transmises au conseil départemental.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## 15. Délibération refacturation campagne stérilisation des chats

Dans le cadre des campagnes de stérilisation des chats initiées par la commune le propriétaire versera 10 € de prise en charge sur les 30 € facturés par l'association Regul'Matous à la commune pour chaque chats stérilisés ou éradiqués.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## 16. Délibération concernant la réfection des cloches de l'église

M. le Maire sollicite le conseil pour une demande de subvention pour la rénovation des cloches sur la base d'un devis détaillé de l'entreprise Paccard d'Annecy.

Un autre point concernant la réfection d'une poutre de la toiture du clocher est évoqué et fera l'objet d'une demande de chiffrage.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

#### **17. Délibération concernant les cartes de Noel des employés communaux**

M. le Maire propose les montants de bons d'achat suivant :

- 160 € pour chaque employés temps plein
- 80 € pour chaque employé temps partiel

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

#### **18- Nomination délégués agent et élus CNAS**

Sur proposition de M. Le Maire :

Délégué élu : Jean-Claude PERRIER  
Délégué personnel : Virginie BUISSON

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **19. Nomination d'un délégué de la commune à la commission de compensation agricole liée à l'extension d'Alp'Arc (Ex : Arc Isère )**

Sur proposition de M. le Maire, Monsieur Serge BARBIER représentera la commune d'Argentine dans les instances de décision du montant de compensation des terrains agricoles requis pour l'extension de la ZAC Alp'Arc.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

#### **20. Correspondant défense**

La candidature de Valérie MEURIER est validée à l'unanimité.

« Le Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public » Service de l'eau potable et « Le Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public » Service de l'assainissement collectif pour l'année 2019 sont adoptés à l'unanimité.

Une commission sur l'eau composée De Benoît FIEVET, Gérard LEONETTI, Philippe FALCOZ, Patrick REFFET et Laetitia BOUTILLY analysera les différentes actions de prévention et d'entretien à mettre en œuvre sur l'ensemble de notre réseau d'eau.

#### **21. Délibération décision modificative du budget**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération afin de virer les crédits nécessaires au compte 1641 afin payer la totalité des échéances des emprunts jusqu'à la fin de l'année.

Le compte 1641 va être alimenter comme suit :

Compte1641 : + 28 000 E

Compte 21316 – opération 125 : - 28 000 E

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le virement de crédits proposé.

#### **I. Délibération sur les demandes d'installation d'antennes sur notre territoire**

##### **- Projet 1 TOWERCAST :**

L'antenne prévue a pour fonction de relayer les signaux radio et télévision proposés

spécifiquement par TOWERCAST.

Les différents échanges entre l'interlocuteur TOWERCAST et la mairie mette en évidence que le terrain prévu dans la zone de Charrière Chaude sont pollués par de l'amiante en sous-sol et que les riverains refusent l'abattage d'arbres nécessaire. Ce projet est en voie d'être abandonné.

A l'unanimité l'avis est défavorable pour l'implantation de ce projet sur la commune.

**Projet 2 HIVORY :**

La demande concerne l'implantation d'un relais de 30 mètres de hauteur pour le compte de SFR et Bouygues . Ce relais sera implanté à l'angle de la rue de la Torchette sur la partie droite, au bord du passage à niveau allant sur la D1006.

Cette zone est inondable et devra être modifiée suite à la réalisation future du tourne à gauche ; route de la Torchette – D1006.

La coopération avec Hivory sont laborieuses.

A l'unanimité l'avis est défavorable pour l'implantation de ce projet sur la commune.

**Projet 3 ORANGE :**

Orange demande l'autorisation d'implanter un mât de d'environ 30 m sur la partie aval d'un terrain situé en face du bar de la Lauzière. ORANGE souhaite étendre son offre aux passagers utilisant leur smartphone dans le train.

Des discussions sont en cours pour demander la localisation du relais à l'aval, dans une zone plus boisée afin d'améliorer la discrétion de l'ouvrage.

Dans l'état actuel du projet l'avis est défavorable pour cette implantation.

Une réunion de synthèse est prévue en mairie le lundi 12 octobre à 14 heures avec HIVORY, ORANGE et SNCF en la présence de Madame Emilie BONNIVARD députée de notre circonscription.

**22. Délibération concernant le transfert d'instruction des dossiers d'urbanisme à la COMCOM**

La commune d'Argentine souhaite garder la maîtrise totale de l'instruction des dossiers d'urbanisme et les relations avec le service instructeur correspondant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

**3.Délibération Réseaux « Chaud- froid » syndicat mixte ALP'ARC**

M. le Maire informe les conseillers que le la création d'une boucle géothermique sur la zone ALP'ARC nécessite que la commune d'Argentine transfère la compétence « Chaud -froid » à la CCPM qui la retransférera ensuite au SPM.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance du conseil municipal est close à 22 heures 40

Le Maire  
Jean-Claude PERRIER